

Union
syndicale

Solidaires 49

Encore et toujours mobilisé.e.s contre la criminalisation des militant.e.s

Le 7 mars dernier, lors de la manifestation syndicale contre la réforme des retraites portant l'âge de départ à 64 ans, 3 militant.e.s ont été arrêté.e.s place du Ralliement. Après qu'48h de garde à vue, et un contrôle judiciaire leur interdisant de manifester, de se croiser ou même d'échanger entre eux, ils et elles sont dans l'attente d'un procès.

Le procès se déroulera le 21 juin à 14h au Tribunal d'Angers. Les chefs d'accusation sont évidemment contestés, tant dans la lettre que dans l'esprit. Ils n'ont à l'évidence qu'une finalité : éteindre la contestation, attaquer le droit syndical et censurer toute velléité de critique.

Comme les 5 de la CFDT d'Albert (Somme), nos camarades de Solidaires et de la CGT à Cholet ou au Mans, et tou-ttes les réprimé-es du mouvement social en général, ce procès angevin est un symbole de la répression subie par toutes et tous dans les manifestations et le mouvement social, que nous soyons syndicalistes ou non.

Solidaires49 appelle ainsi pour soutenir les camarades mis.e.s en cause à un

Rassemblement le 21 juin 2023

devant le tribunal à partir de 12h



Repas solidaire à prix libre
Atelier sur le droit à/en manifestation
De quoi discuter, dessiner, écrire à
propos de la répression sous toutes
ses formes

ON N'EST PAS APAISÉ.E.S